

Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle

**Du 21 septembre au 5 novembre 2004 : consultation du dossier
et possibilité de requérir une audience publique**

COMMUNIQUÉ

Québec, le 21 septembre 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 21 septembre, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 21 septembre et se terminera le 5 novembre 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre confie au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet dans le cadre d'une audience publique. Toute la population peut participer aux séances publiques.

Le ministre de l'Environnement peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Fidèle (La Malbaie), 2572, boul. Malcolm-Fraser ;
- Bibliothèque publique de La Malbaie, 395 rue Saint-Étienne.

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard **le 5 novembre 2004**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) propose de réaménager un tronçon de 1,6 kilomètre de la route 138 à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle. Le projet débiterait près de l'intersection du haut de la côte des Jalins et se terminerait à un point localisé à près de 950 mètres à l'est de la route du Bas-de-l'Anse. Le projet permettrait la réfection des premiers 400 mètres de la route actuelle et le déplacement de celle-ci de 17,5 mètres vers le nord de l'axe actuel, à partir de la rivière à la Loutre jusqu'à 1,2 kilomètre plus à l'est.

Des travaux de correction et de mise aux normes de trois intersections potentiellement dangereuses (côte des Jalins, chemin Saint-Paul et route du Bas-de-l'Anse) seraient effectués de même que la construction d'un nouveau pont ou ponceau au-dessus de la rivière à la Loutre sur la route 138 ainsi que le remplacement du ponceau sur la route du Bas-de-l'Anse au-dessus de cette même rivière. Le coût du projet est estimé à 5,3 millions de dollars et la mise en service du tronçon réaménagé serait prévue en 2008.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Parmi les impacts appréhendés, les plus significatifs concerneraient le milieu bâti. En effet, le promoteur a identifié l'acquisition ou la relocalisation de quatre résidences et de leurs puits respectifs en plus de l'acquisition d'environ 5,4 hectares de terrains privés.

Selon l'étude d'impact, les répercussions sur le milieu naturel toucheraient principalement la qualité de l'eau de la rivière à la Loutre, puisque les travaux de construction des ouvrages de traversée pourraient provoquer de la turbidité dans l'eau de cette rivière. Comme mesure d'atténuation, le promoteur suggère de mettre en place des ouvrages de contrôle réduisant la dispersion des particules dans l'eau. De plus, la réalisation du projet nécessiterait un déboisement pour le réaménagement des intersections (0,14 hectare) et pour la construction de la nouvelle emprise.

En ce qui concerne les impacts positifs, l'étude d'impact mentionne entre autres l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie des riverains. Le nombre d'accidents routiers diminuerait grâce à une plus grande visibilité de virage, du réaménagement des intersections aux routes secondaires et par le prolongement de la voie auxiliaire offrant des conditions de dépassement sécuritaires. Par ailleurs, en raison du déplacement de la route vers le nord, certains riverains pourraient percevoir une amélioration du climat sonore alors que pour la majorité de ceux-ci, les niveaux de bruit demeureraient sensiblement les mêmes.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca.